



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du du mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mars à 10 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle Joliot Curie, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAURIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Brahim NOUI, Chantal WAGON, Rudy CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Djamel BOUTECHICHE, Anne-Cécile LEVRAY, Eric ZELAZNY, Françoise PLATEAU, Christophe LOURDAUX, Amel SAIDI, Ludovic ALVAREZ, Corinne DESPREZ, Bernard MOREL, Marie-Françoise CARLIER, Miguel VALLADARES, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ, Freddy KACZMAREK, Walid TRARI

Absents ayant donné procuration : Alexandra DANIELCZYK à Freddy KACZMAREK

Monsieur Walid TRARI a été désigné secrétaire de séance

5 – APPEL A CANDIDATURE – MEMBRES NOMMES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Suite aux élections municipales il est nécessaire de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public administratif communal disposant d'un Budget propre.

Ce Conseil d'Administration est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile nommés par le Maire. Parmi ces membres, le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles L.123-6 et R123-7, R.123-12, prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- Association participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF,
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

La délibération précédente fixe à 8 le nombre de membres élus et 8 membres nommés par le Maire au Conseil d'Administration d'Action Social (CCAS).

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation, de prestation à regard du CCAS,
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Le mandat des membres élus et nommés court jusqu'à la prochaine élection municipale.

DELAI IMPERATIF :

Les listes des personnes présentées par les associations
parvenir au plus tard le 14 avril 2026 avant 17h00 :

- au secrétariat du Maire contre accusé de réception,
- en courrier recommandé à l'adresse (Hôtel de Ville - 25 rue Léon BLUM - 59950 AUBY)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de fixer les membres tels que susmentionnés.

Le Secrétaire de Séance



Walid TRARI

Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH